

Liquide adjuvant SCORE®

USAGE COMMERCIAL

Mélange de tensioactif et d'huile adjuvante supérieure pour l'emploi avec les produits herbicides HORIZON® dans le blé de printemps et le blé dur. Vente autorisée pour l'emploi dans les provinces des prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique

GARANTIE :

Mélange d'hydrocarbures de pétrole83%
Mélange tensioactif17%

**LIRE CETTE ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION **12200**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à Vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

SLEEVE LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le liquide adjuvant SCORE® est une huile émulsifiable. Cet adjuvant à ajouter dans la cuve du pulvérisateur doit être mélangé aux produits herbicides HORIZON pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et de l'alpiste des Canaries spontanée dans tous les types de blé de printemps et de blé dur.

MODE D'EMPLOI

CULTURES : Blé de printemps et blé dur

Le liquide adjuvant SCORE doit toujours être utilisé avec les produits herbicides HORIZON contenant 240 g ia/L.

DOSES D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE PAR VOIE TERRESTRE DANS 50 et 100 L/ha d'eau:

Pour supprimer :		Pour supprimer :	
FOLLE AVOINE AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE		FOLLE AVOINE AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE IVRAIE DE PERSE	
Doses pour l'emploi avec 50 L/ha d'eau			
HORIZON	230 mL/ha	HORIZON	290 mL/ha
	+		+
Liquide adjuvant SCORE	400 mL/ha	Liquide adjuvant SCORE	500 mL/ha
avec 50 L/ha d'eau (0,8% v/v)		avec 50 L/ha d'eau (1,0% v/v)	
Doses pour l'emploi avec 100 L/ha d'eau			
HORIZON	230 mL/ha	HORIZON	290 mL/ha
	+		+
Liquide adjuvant SCORE	800 mL/ha	Liquide adjuvant SCORE	1 L/ha
avec 100 L/ha d'eau (0,8% v/v)		avec 100 L/ha d'eau (1,0% v/v)	

Consulter l'étiquette de l'herbicide HORIZON pour de plus amples détails concernant les doses d'emploi et les directives de mélange.

DOSES D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE PAR VOIE AÉRIENNE :

Pour supprimer :		Pour supprimer :	
FOLLE AVOINE		FOLLE AVOINE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE IVRAIE DE PERSE	
HORIZON	230 mL/ha	HORIZON	290 mL/ha
	+		+
Liquide adjuvant SCORE	240 mL/ha	Liquide adjuvant SCORE	300 mL/ha
avec 30 L/ha d'eau (0,8% v/v)		avec 30 L/ha d'eau (1,0% v/v)	

Consulter l'étiquette de l'herbicide HORIZON pour de plus amples détails concernant les doses d'emploi et les directives de mélange.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

MODE D'EMPLOI DANS LES RÉGIONS D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE :

Le liquide adjuvant SCORE doit être mélangé à l'herbicide HORIZON pour supprimer la folle avoine, la sétaine verte et la sétaine glauque dans le blé de printemps et le blé dur dans les régions de l'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique. Consulter les sections appropriées de cette étiquette et de l'étiquette de l'herbicide HORIZON pour de l'information sur les stades de croissance des cultures et des mauvaises herbes, les doses d'emploi, les directives de mélange et d'épandage et les précautions.

HORIZON® et SCORE® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.